

3rd European Conference on Domestic Violence, Oslo 1-4 septembre 2019

Principaux constats et thèmes prioritaires

Nathalie Romain-Glassey, MD, MER, Médecin adjointe
Jacqueline De Puy, PhD, Chargée de recherche

Rapport de synthèse dans le cadre du mandat «Point focal sur les violences interpersonnelles» confié à l'Unité de médecine des violences par l'Office fédéral de la santé publique



Unité de médecine
des violences

 Centre hospitalier
universitaire vaudois

 Hôpitaux
Universitaires
Genève

Centre
Universitaire
Romand

Médecine
Légale

4 décembre 2019

Auteures :

Nathalie Romain-Glassey, MD, MER, Médecin adjointe

Jacqueline De Puy, PhD, Chargée de recherche

Unité de médecine des violences

Centre universitaire romand de médecine légale

Rue du Bugnon 44

1011 Lausanne

Suisse

Tél. +41 21 314 00 60

www.curml.ch

Table des matières

Préambule	4
1. Les enfants exposés à la violence dans le couple.....	5
1.1 La souffrance des enfants exposés à la violence dans le couple et au contrôle coercitif.....	5
1.2 Le droit des enfants et des adolescent-e-s à être entendu-e-s et à participer	5
1.3 Lacunes dans la connaissance et la détection du problème des enfants exposés à la violence dans le couple parmi les professionnel-le-s	5
1.4 Pratiques innovantes en matière de détection et d'intervention en faveur des enfants exposés à la violence dans le couple	6
2 Violence domestique lors de la grossesse et de la périnatalité	7
2.1 Prévalence et risques pour la santé	7
2.2 Pratiques innovantes.....	7
3 Les pères auteurs de violence dans le couple	8
4 Le rôle des médecins : détecter, orienter	9
5 Violence domestique et problèmes de garde après la séparation	9
5.1 Enfants exposés et victimisation secondaire des mères	9
5.2 Critiques au « syndrome d'aliénation parentale »	10
6 Les violences dans les relations intimes entre jeunes.....	10
6.1 Les conséquences sur la santé des jeunes	10
6.2 L'école comme lieu de victimisation	10
6.3 En terme de prévention	11
7 La maltraitance envers les personnes âgées.....	11
7.1 Une étude de prévalence en Norvège.....	11
7.2 Les abus financiers	12
8 Travailler avec la violence domestique : risques pour la santé mentale des professionnel-le-s. .	12
Conclusions et recommandations de l'UMV	13

Préambule

L'Unité de médecine des violences (UMV) a été mandatée par l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) pour participer à la 3^{ème} conférence européenne sur les violences domestiques (European Conference on Domestic Violence) à Oslo en qualité de « point focal sur les violences interpersonnelles ». A ce titre, l'UMV a eu pour mission de présenter un rapport à l'OFSP assorti de conclusions et recommandations.

Cette troisième conférence bisannuelle sur les violences domestiques, après Belfast en 2015, Porto en 2017, a rassemblé en 2019 plus de **800 personnes originaires de 41 pays** à Oslo.

Parmi les institutions académiques et/ou actives dans l'intervention et la prévention des violences domestiques, **les pays anglo-saxons** (Royaume-Uni, Irlande, Australie, Etats-Unis, Canada) ainsi que **les Pays Nordiques européens** étaient les plus fortement représentés. La langue du congrès était l'anglais et les formulations utilisées ont été traduites en français par nos soins.

Les interventions étaient centrées sur **l'articulation entre recherche et pratiques de prévention et d'intervention** en matière de violences domestiques. Les disciplines du travail social et de la psychologie étaient particulièrement bien représentées.

Le programme très dense, proposant 14 sessions en parallèle tout au long de la journée et des séances plénières au début de chaque demi-journée, était organisé autour de 12 axes :

- 1) La violence domestique et le système judiciaire
- 2) Les homicides et féminicides
- 3) La prévention de la violence domestique
- 4) Les maltraitements envers les personnes âgées
- 5) La perpétration et les agresseurs
- 6) Formes et contextes de violence
- 7) Conséquences de la violence domestique sur la santé et le bien-être
- 8) La violence domestique dans les contextes de migration
- 9) Les services travaillant avec la violence domestique
- 10) Les réponses sociétales et communautaires
- 11) Les enfants et les jeunes
- 12) La violence domestique, la violence basée sur le genre et les politiques concernées

La diversité de ces axes témoigne du fait que la violence domestique est un **problème social et de santé publique** complexe. Les présentations ont contribué à montrer des pistes pour mener des actions de prévention basées sur l'évidence.

Parmi les nombreux sujets abordés dans les présentations, une sélection de points forts, transversaux aux 12 thèmes de la conférence mentionnés ci-dessus, a été faite dans ce rapport. Il s'agit d'évidences issues de recherches, de constats, bonnes pratiques et messages-clés jugés utiles pour alimenter les réflexions dans le contexte suisse.

1. Les enfants exposés à la violence dans le couple

1.1 La souffrance des enfants exposés à la violence dans le couple et au contrôle coercitif

M. Feresin, F. Bastiani, P. Romito, Université de Trieste, Italie

- L'exposition des enfants à la violence dans le couple ne s'arrête souvent pas après la séparation. Une étude menée auprès de femmes consultant des centres pour victimes en Italie a montré que les pères auteurs de violence continuaient à harceler leur ex-partenaire par des menaces, des dénigrement, perturbant sa vie quotidienne et celle de ses enfants, dans le but de détruire le lien mère-enfants. En outre, leurs enfants subissaient de nombreuses pressions par leur père après la séparation. Des menaces, actes violents et comportements de contrôle survenaient lors des contacts entre le père et ses enfants.

H. Menih, University of New England, Australie

- En Australie, la définition officielle de la maltraitance infantile inclut l'exposition des enfants à la violence domestique et le signalement est généralement obligatoire pour les professionnel-le-s. Toutefois, les mères victimes de violence domestique sont souvent tenues responsables du fait que leurs enfants sont exposés lorsqu'elles s'adressent aux services de protection de l'enfance. Les mères qui vivent avec un partenaire violent tendent de ce fait à être réticentes à révéler qu'elles sont victimes, par peur que les enfants ne leur soient retirés et alors même qu'elles s'efforcent de les protéger.

1.2 Le droit des enfants et des adolescent-e-s à être entendu-e-s et à participer

Symposium avec :

S. Holt, Social Work & Social Policies, Trinity College, Dublin, Irlande

H. Schulze et R. Richter Nunes, University of Applied Sciences Reheinmain, Wiesbaden, Allemagne

- **Le point de vue des enfants et des adolescent-e-s est encore largement absent** des études qui les concernent et ce sont presque toujours des adultes qui s'expriment à leur propos – et à leur place. Les enfants et adolescent-e-s devraient être consulté-e-s lors de la conception, de la mise en œuvre et de l'évaluation des mesures les concernant. La Convention sur les droits de l'enfant et la Convention d'Istanbul préconisent la participation des enfants/adolescent-e-s dans les décisions qui sont faites à leur propos/les concernent. Le risque de re-traumatiser les enfants en leur posant des questions sur leur expérience de violence est souvent invoqué et pour cette raison les Comités d'éthique acceptent difficilement les études auprès d'enfants. Certaines précautions sont à prendre pour minimiser ces risques, mais de manière générale les enfants apprécient d'être entendus et que leur voix soit prise en compte.

1.3 Lacunes dans la connaissance et la détection du problème des enfants exposés à la violence dans le couple parmi les professionnel-le-s

A. Jenney, University of Calgary, Canada

- Dans le champ de la **santé mentale**, une étude rétrospective sur des dossiers d'enfants placés hors de leur famille pour des motifs autres que l'exposition à la violence dans le couple a été menée. Il s'est avéré que lorsqu'il y avait de la violence dans le couple parental, les intervenant-e-s tendaient à minimiser l'impact de

l'exposition cette dernière sur les enfants, et renvoyaient ces enfants dans des familles où ils n'étaient pas en sécurité. Beaucoup de violence au sein des fratries exposées à la violence dans le couple a été documentée, contrairement à l'idée répandue qu'il y aurait toujours de l'entraide.

R. Alaggia, Chair in Children's Mental Health, University of Toronto, Canada

Z. Rathus, Griffith University Law School, Brisbane, Australie

H. Menih et al., University of New England, Australie

- Lors des jugements de divorce relatifs aux **droits de garde et de visite**, dans les situations où il y a des violences dans le couple, le préjudice subi par les enfants du fait de leur exposition à la violence, et les risques qu'ils encourent après la séparation, sont trop peu connus. La violence est considérée comme un problème « dans le couple » qui concernerait exclusivement les adultes et qui épargnerait les enfants. Le système judiciaire tend à mettre l'accent à tout prix sur le lien entre l'enfant et ses deux parents, et à minimiser l'impact de la violence domestique sur les enfants. Dans les Tribunaux de la famille, des mères victimes de violence domestique qui cherchent à protéger leurs enfants sont souvent accusées de vouloir priver ces derniers des contacts avec leur père. De ce fait, leurs allégations de violence sont minimisées et les décisions en matière de garde négligent la protection des victimes et de leurs enfants de nouvelles victimisations. Ces tribunaux qualifient souvent les mères victimes comme coupables d'aliénation parentale.

1.4 Pratiques innovantes en matière de détection et d'intervention en faveur des enfants exposés à la violence dans le couple

A. Harpviken, A.-M. Solheim Skar, M. Skogbrott Birkeland, T. Jensen, S.M. Ormhaug, Norwegian Centre for Violence and Traumatic Stress Studies and the Department of Psychology, University of Oslo, Oslo, Norvège

- En Norvège, tous les enfants et adolescent-e-s qui consultent les services de santé mentale destinés aux mineurs sont dépistés pour les expériences traumatiques. Ce dépistage systématique est préconisé dans les guidelines du National Institute for Health and Care Excellence (NICE). Une étude a montré qu'en Norvège, la violence domestique est une cause de symptômes traumatiques rapportée par 25% des 9726 mineurs de 6-18 ans qui avaient consulté entre 2012 et 2017 dans 43 cliniques de santé mentale.

S. Sanzén, The Våstra Götaland Region competence Center on Domestic Violence, Gothenburg, Suède

- Le « **modèle islandais** » est une pratique exemplaire de coopération impliquant tout le réseau d'institutions dans la protection des enfants et la prise en charge de leurs parents (victime et auteur) dans les situations de violence dans le couple. Il s'agit d'instaurer une collaboration opérationnelle entre les services de police, le ministère public, les services sociaux, les services d'urgence sociale et de santé. Le modèle islandais a été introduit en Suède depuis 2017 et est en cours d'évaluation en vue de son introduction sur le plan national.

K. Almqvist et al, Linnaeus University, Lund University, Karlstad University, Suède

- Différents programmes de **prévention tertiaire pour des enfants exposés à la violence dans le couple** ont été présentés. L'évaluation d'interventions proposant

des sessions en groupe ont montré des résultats positifs en terme de réduction de l'exposition à la violence dans le couple et des symptômes des enfants.

U. Axberg et al, Gothenburg University, Suède

- Une étude a comparé les effets de deux types d'interventions – l'une centrée sur le traumatisme de l'exposition à la violence, l'autre qui ne l'était pas – et a montré que les effets positifs étaient similaires sur la réduction des symptômes de traumatisme. Le fait que dans les deux types d'interventions les thérapeutes avaient des connaissances poussées en matière de violence domestique et avaient des compétences en matière de traitement des traumatismes est apparu comme déterminant.

2 Violence domestique lors de la grossesse et de la périnatalité

2.1 Prévalence et risques pour la santé

H. Finnbogadóttir, Malmö University ; A.-K. Dykes, Lund University, Suède

- La violence dans le couple lors de la grossesse et postpartum constitue une **menace pour la santé maternelle et de l'enfant / du futur enfant**. Une étude de cohorte auprès de 1939 femmes enceintes a montré que 2.5% subissaient de la violence lors de la grossesse et 3.3% lors des 18 mois qui suivaient l'accouchement. La violence tendait à augmenter à mesure que la grossesse avançait. Une étude qualitative auprès de femmes enceintes victimes de violence domestique a montré qu'elles tendaient parfois à rester dans la relation dans le but de protéger leur futur bébé, se sentant piégées dans cette situation et sous l'emprise de leur partenaire violent, alors même que leur santé et leur bien-être se dégradaient. Il serait important que les sages-femmes et professionnel-le-s de santé soient sensibilisé-e-s à la complexité de ces situations.

S. Levesque, M. Fernet et C. Boulebsol, Université du Québec à Montréal ;

M.- E. Clement, Université du Québec en Outaouais, Gatineau, Canada ; J. Flores, Institut de la statistique du Québec à Montréal, Canada ; G. Lessard, Université Laval, Québec, Canada

- Une étude de population auprès de 1200 mères en 2018 a montré que 11% d'entre elles avaient été victimes de violence dans le couple durant la période périnatale, et que la violence avait sensiblement augmenté après la naissance de l'enfant. L'étude conclut que la période périnatale représente une fenêtre d'opportunité pour agir en amont et en aval de la violence dans le couple (en prévention ou en intervention), à l'occasion des rencontres des mères avec les intervenant-e-s du système socio-sanitaire.

2.2 Pratiques innovantes

A. McIntyre, J. Domoney, E. Fulton, B. Evans, J. Rees, The Stefanou Foundation, Stevenage; K. Trevillion, Section of Women's Mental Health, Health Service and Population Research Department, Institute of Psychiatry, Psychology and Neuroscience, King's College London, London, United Kingdom

- « For Baby's Sake » est un programme novateur dont le but est de briser le cycle de la violence domestique pendant la période périnatale en mettant la priorité sur le bien de l'enfant à venir. Les praticien-ne-s travaillent avec les mères et les pères dès la grossesse, que les parents décident ou non de maintenir leur relation de couple. Les

mères et les pères sont vus séparément. Les risques pour chaque membre de la famille sont évalués et gérés par la mise en place de mesures d'urgence en cas de besoin. Les interventions se sont centrées sur le traitement des traumatismes et la promotion d'un attachement sécurisant pour l'enfant à naître.

3 Les pères auteurs de violence dans le couple

D. Chung, Curtin University; L. Healey, C. Humphrey, University of Melbourne;

S. Heward-Belle, Sydney University; M. Tsantefski, Griffith University, Australie

- Si l'impact sur les enfants de l'exposition à la violence dans le couple est bien établi dans les politiques publiques en Australie, en revanche relativement peu d'attention a été portée aux responsabilités des pères auteurs de violence dans le couple. En Australie, les services de protection de l'enfance ont maintenant pour mission d'agir auprès des pères auteurs de violence dans le couple. Différentes stratégies pour répondre à ce besoin et adapter des pratiques professionnelles qui se focalisaient jusqu'ici rarement sur les pères auteurs de violence dans le couple sont actuellement en cours d'élaboration.

L. Marmion, University of Dublin et S. Holt, Trinity College, Dublin, Irlande

- La majorité des pères auteurs de violence dans le couple continuent à exercer un rôle parental après que la violence a été dévoilée, et même en cas de séparation d'avec la mère des enfants. Cependant, peu d'études ou d'interventions portent sur le rôle des pères auteurs de violence dans le couple. **Il est essentiel de mettre sur pied des services destinés à ces pères en vue de prévenir la récurrence et mieux protéger les enfants.**

S. Holt, Trinity College, Dublin, Irlande

- Les recherches sur les hommes auteurs de violence les ont rarement pris en compte dans leur rôle de père. Plusieurs études ont porté sur **le point de vue d'enfants à propos des relations avec leur père auteur de violence** dans le couple après la séparation d'avec leur mère. Il en ressort que les enfants tendent à exprimer de l'attachement envers leur père, mais expriment de la peur, de la colère et de la tristesse. Les pères sont perçus comme autoritaires et faisant preuve de peu d'empathie. Les enfants se sentent souvent traités comme étant « la propriété » de leur père, et perçoivent ces derniers comme souvent irritables à leur rencontre. L'étude conclut que le simple fait de maintenir le contact n'est pas en soi favorable pour les enfants, du fait qu'ils subissent souvent l'imprévisibilité de leur père sur lequel ils ne peuvent compter. Une absence de lien effectif sur le plan émotionnel et relationnel est souvent exprimée. Cette absence émotionnelle est vécue comme plus difficile que l'absence physique. Certains enfants ont indiqué avoir été reconnaissants de n'avoir pas eu à prendre la décision de ne pas voir leur père, lorsque le centre de contact père-enfants avait décidé que cela les mettait en danger. En conclusion, la présentatrice incite à **observer les comportements réels des pères auteurs de violence dans le couple envers leurs enfants, qui peuvent entrer en contradiction avec leur rhétorique de vouloir être impliqués en tant que pères.**

K. Lamb, University of Melbourne, Australie

- Une étude auprès d'enfants de pères auteurs de violence dans le couple a montré que ces enfants perçoivent le contrôle et le harcèlement qu'ils exercent sur leur mère. Leur

souhait était que leur père ne se borne pas à les prendre avec lui dans des activités censées les distraire, mais qu'il s'intéresse vraiment à eux, cherche à les connaître, les aide à accomplir des activités. Les enfants souhaitaient aussi que leur père cherche de meilleures manières d'interagir avec leur mère.

4 Le rôle des médecins : détecter, orienter

G. Feder, Medical School, Primary Care, University of Bristol, Grande-Bretagne

E. Szilassy, Population Health Science Institute, University of Bristol, Grande Bretagne

- Le programme IRIS+ (enhanced Identification and Referral to Improve Safety) s'accompagne d'une formation destinée aux médecins généralistes. Une étude randomisée avec un groupe contrôle et utilisateur du programme a montré que dans le groupe contrôle, la violence domestique était relativement bien identifiée, mais que les situations n'étaient pas référées plus loin.
- Dans le cadre de IRIS+, de la documentation à afficher au cabinet médical est proposée, voir le lien ci-dessous.

www.nextlinkhousing.co.uk/irisplus/wp-content/uploads/2017/05/Reprovide_poster.pdf

5 Violence domestique et problèmes de garde après la séparation

Symposium avec :

Dr H. Menih, Criminology, University of New England, Australie

P.-G. Prigent, Sociology, University of Western Brittany, France

Z. Scott Rathus, School of Law, Griffith University. Queensland, Australie

5.1 Enfants exposés et victimisation secondaire des mères

- En Australie, la reconnaissance officielle de l'exposition des enfants à la violence dans le couple comme une forme de maltraitance oblige les professionnel-le-s à signaler ce type de situations aux autorités de protection de l'enfance.
- Il n'est donc pas surprenant que les mères craignent que leurs enfants soient retirés et de ce fait hésitent à révéler les violences dont elle et leurs enfants sont victimes, en particulier lorsqu'elles ont recours à des services de protection de l'enfance. En effet, beaucoup de services ont tendance à blâmer les mères qui ne quittent pas leur partenaire violent du fait que leurs enfants continuent ainsi à être exposés à la violence dans le couple.
- Après la séparation, les mères restent souvent la cible des violences dans le couple mais les pères ont aussi tendance à utiliser les enfants pour maintenir le contrôle sur leur ex-partenaire. Les tribunaux peuvent alors interpréter les efforts des mères pour se comporter en tant que mère protectrice comme des tentatives d'empêcher leurs enfants d'entrer en contact avec leur père. Ces mères peuvent même être considérées comme parent aliénant.
- Les recherches indiquent qu'il existe un manque de compréhension et de reconnaissance sociale des mères victimes de violence dans le couple et du fait qu'elles accordent souvent la priorité à la sécurité de leurs enfants. La minimisation des violences vécues par ces mères constitue une victimisation secondaire.

5.2 Critiques au « syndrome d'aliénation parentale »

- Le concept d'aliénation parentale est utilisé principalement par les hommes violents eux-mêmes mais aussi par des professionnel-le-s dans les tribunaux des affaires familiales comme stratégie pour occulter la violence masculine. En effet, l'aliénation parentale réduit la violence conjugale à des conflits parentaux et « pathologise » les femmes et les enfants.
- En France, le Ministère de la Justice a communiqué une information aux magistrat-e-s à ce sujet.
- Enfin, des études ont souligné que dans un système où le droit de la famille valorise le maintien des relations parentales après la séparation, les professionnel-le-s du droit de la famille tendent à minimiser l'importance de la violence domestique.

6 Les violences dans les relations intimes entre jeunes

Symposium avec :

Ch. Barter, Reader in Young people and violence prevention, University of Central Lancashire, Grande-Bretagne

P. Hellevik, Norwegian Centre for violence and traumatic stress studies, University of Oslo, Norvège

S. Korkmaz, PhD Student, Department in social work, Stockholm University, Suède

C. Øverlien, Research professor, Norwegian Centre for violence and traumatic stress studies, Oslo, Norvège, et Stockholm University, Suède

- Dans la plupart des pays, les violences dans les relations intimes, en particulier les violences sexuelles, **affectent plus fréquemment et plus gravement**, en tant que victimes, **les jeunes femmes que les jeunes hommes**.
- La victimisation dans la vie des jeunes femmes est caractérisée notamment par un **contrôle important, une humiliation et des contraintes sexuelles par l'auteur de violence**. La peur est souvent présente chez les victimes.
- Selon l'étude « Safeguarding Teenage Intimate Relationships » menée dans 5 pays européens auprès de 4'564 adolescent-e-s de 14 à 17 ans, la violence dans les relations intimes s'exerce communément **au travers des nouvelles technologies de communication**, en particulier pour ce qui est du contrôle.

6.1 Les conséquences sur la santé des jeunes

- La violence dans les relations intimes accroît les risques de **comportements suicidaires, de dépression, de troubles du comportement alimentaire** ainsi que les risques **d'abus d'alcool et de substances**.
- Une recherche aux Etats-Unis a révélé qu'entre 2003 et 2016, 150 adolescents de moins de 18 ans avaient été assassinés par leur partenaire intime et 90% étaient des femmes.
- **Seule une minorité des adolescent-e-s victimes parlent avec des adultes des violences vécues**. Parmi les freins au dévoilement figurent notamment la peur de ne pas être cru-e, que la relation intime ne soit pas prise au sérieux, d'être jugé-e ou que la confidentialité vis-à-vis de leurs parents ne soit pas respectée.

6.2 L'école comme lieu de victimisation

- L'école n'est pas un havre de paix pour les jeunes victimes de violence dans les relations intimes. Si les partenaires fréquentent la même école, suivent les mêmes

cours, leur proximité conduit à un contrôle permanent de la victime par l'auteur-e. Cela peut constituer un obstacle pour mettre un terme à la relation, d'autant qu'en cas de rupture la proximité des (ex)partenaires peut persister.

- Les réactions des pairs, souvent par incompréhension, peuvent se traduire par une mise à l'écart de la victime.
- La victimisation a le plus souvent un effet négatif sur les résultats scolaires.
- L'école a besoin du soutien de la communauté pour mettre davantage l'accent sur l'éducation sexuelle, sur la promotion de relations respectueuses et sur la prévention de la violence.

6.3 En terme de prévention

- La société et les parents ont des obligations légales envers les jeunes de moins de 18 ans. Pourtant, la violence dans les relations amoureuses entre jeunes reste un phénomène relativement peu exploré. Il y a lieu que les adultes reconnaissent l'importance de la relation intime des jeunes et leur posent des questions à propos de leurs relations intimes.
- Il est nécessaire d'apporter des connaissances utiles aux professionnel-le-s et aux parents sur le soutien qui peut être apporté aux jeunes en terme de prévention de la violence dans les relations amoureuses. Il existe un **besoin de prévention et d'intervention « sur mesure » pour les jeunes** et non pas simplement des services centrés sur l'adulte adaptés aux jeunes.
- Il faudrait disposer d'évaluations plus solides quant à **l'efficacité des services pour les jeunes auteurs de violence.**

7 La maltraitance envers les personnes âgées

7.1 Une étude de prévalence en Norvège

A. *Sandmoe, Norwegian Centre for Violence and Traumatic Stress Studies, Norvège*

- Les résultats de la première étude nationale sur la prévalence de la violence et des abus envers les personnes âgées en Norvège en a montré l'impact sur la santé et le bien-être des personnes âgées.
- La prévalence de la violence et des abus chez les personnes de + 65 ans est d'au moins 7%, sans différence significative entre les hommes et les femmes.
- Il existe une relation étroite entre l'auteur-e et la victime dans 8 cas sur 10.
- 13% des personnes interrogées avaient déjà été victimes de violences physiques graves et/ou sexuelles avant 65 ans.
- Les personnes victimes de violences physiques ou d'abus sexuels graves plus tôt dans leur vie sont plus susceptibles d'être victimes de violence une fois âgées.
- Les aîné-e-s victimes de violence et d'abus ont une santé mentale beaucoup plus mauvaise que les non-victimes et les personnes âgées victimes de violence et d'abus tout au long de leur vie ont les problèmes de santé les plus graves et une capacité réduite à assumer les activités de la vie quotidienne.
- Les personnes âgées victimes de violence et d'abus, et en particulier les femmes, souffrent davantage de maladies chroniques ou d'autres problèmes de santé que les personnes non-victimes.
- Les victimes âgées contactent rarement les services pour obtenir de l'aide.

- La maltraitance envers les aînés est un sérieux problème social et de santé publique en Norvège qui reste invisible.

7.2 Les abus financiers

Dr A. Phelan, School of nursing, Midwifery and Health Systems, University College Dublin, Irlande

- Les abus financiers qui peuvent revêtir des aspects très variés, constituent une des formes les plus fréquentes de maltraitance envers les personnes âgées. Pourtant, les abus financiers sont sous-étudiés, sous-identifiés (notamment par les professionnel-le-s) et insuffisamment poursuivis en justice.
- Une étude menée auprès d'employé-e-s de banques irlandaises a montré que 66,5% d'entre eux/elles avaient déjà soupçonné un-e client-e âgé-e d'être victime d'une forme quelconque d'abus financier.

8 Travailler avec la violence domestique : risques pour la santé mentale des professionnel-le-s.

P. Isdal, Clinical psychologist, Norvège

- Les professionnel-le-s qui travaillent dans le domaine de la violence domestique entendent parler de violence, en voient les conséquences et imaginent comment les enfants victimes de ces violences vivent et souffrent dans ces familles. Cela peut avoir des conséquences négatives sur leur santé mentale.
- Des concepts tels que **traumatisme par procuration** ou **traumatisme vicariant** et la fatigue de compassion permettent de comprendre les risques professionnels liés à ce type de travail et qui s'apparentent au syndrome de stress post-traumatique, à la dépression et au burnout.
- Ce risque doit être considéré comme un **risque professionnel psycho-social** et à ce titre les institutions et/ou entreprises ont l'obligation de prendre les mesures de prévention adaptées.
- En effet, parmi les facteurs qui aggravent ces risques figurent notamment une fréquence élevée d'exposition aux récits de souffrance, peu de temps de récupération, peu ou pas de temps de réflexion institutionnelle (supervision et analyse des pratiques).

Conclusions et recommandations de l'UMV

La participation à cette conférence nous a permis d'avoir un large aperçu sur les recherches et les pratiques de prévention menées actuellement dans plusieurs pays d'Europe. La mise en perspective de ces connaissances et pratiques avec le contexte suisse nous amène aux conclusions et recommandations suivantes :

1. La thématique des violences domestiques a acquis une place importante dans l'enseignement et la recherche universitaire dans plusieurs pays européens lors des dernières décennies, avec notamment la mise sur pied de plusieurs centres de recherche spécialisés dans le domaine. Cela va de pair avec des avancées importantes dans les politiques sociales de lutte contre les violences domestiques sur le plan national ou régional dans divers pays. Cette 3^{ème} conférence européenne en a fourni de nombreux exemples. La conférence introductive par Rebecca et Russell Dobash, auteurs de référence en matière de violence domestique, a fait ressortir les progrès au niveau international dans la prise en compte du problème depuis les années 1970. La violence dans le couple constitue une forme de violence basée sur le genre, qui touche majoritairement les femmes et qui s'accompagne généralement de contrôle coercitif. Ce constat fondé sur l'évidence a favorisé la mise en place de politiques publiques de prévention, en particulier en Grande-Bretagne et dans les pays nordiques européens.

→ Le lien entre contrôle coercitif et violence dans le couple devrait être davantage mis en évidence dans le contexte suisse. La violence dans le couple est encore trop souvent associée à un « conflit » dans le couple.

2. La question des enfants exposés à la violence domestique est devenue une thématique importante qui a conduit à la mise en œuvre de pratiques innovantes mais qui suscite encore de nombreuses questions.

→ Dans le contexte suisse, la question de l'exposition des enfants à la violence dans le couple est encore émergente et il manque des lignes directrices pour guider les pratiques professionnelles. Il serait important de tirer les enseignements des expériences faites dans d'autres pays. En particulier, il conviendrait de mieux soutenir les victimes de violence dans le couple dans leurs efforts pour protéger leurs enfants, y compris après la séparation. Parallèlement, la responsabilisation des auteur-e-s de violence dans le couple envers la protection de leurs enfants devrait être à l'ordre du jour. Le fait d'entendre et de donner la parole aux enfants et adolescent-e-s dans les études et dans les pratiques professionnelles devrait être une priorité.

3. Dans la prochaine enquête européenne sur les violences basées sur le genre (2020), la population étudiée sera âgée de 18 à 74 ans. Il est à déplorer que les personnes dès 75 ans seront exclues de ladite étude.

Il n'y a pas d'étude de prévalence en Suisse sur la maltraitance envers les personnes âgées, mais une telle étude a été menée en Norvège, un pays qui présente certaines similitudes sociodémographiques avec la Suisse. Quant à l'étude menée en Irlande (Ecole des soins infirmiers, Université de Dublin) sur les abus financiers envers les personnes âgées, il s'agit d'une approche originale consistant à interroger du personnel dans le secteur bancaire.

→ Le problème des abus financiers envers les personnes âgées de plus de 55 ans a été identifié dans une étude menée récemment à la Haute école de gestion de Neuchâtel¹. Alors que les abus financiers peuvent avoir des répercussions importantes sur la santé et la qualité de vie des personnes âgées, une étude similaire à celle menée en Irlande aurait tout son sens au « pays des banques » qu'est la Suisse.

4. Il est notable qu'il y avait très peu de participant-e-s de la Suisse dans cette conférence qui est une des plus importantes au plan européen. En outre, le secteur de la santé était, de manière générale, peu représenté.

→ Il serait important qu'une délégation suisse plus importante, représentant des acteurs de différents domaines actifs dans la prévention de la violence domestique, participe à la IVème Conférence européenne sur les violences domestiques (ECDV) qui se tiendra du 13 au 15 septembre 2021 à Ljubjana en Slovénie.

→ www.ecdv-ljubljana.org

¹ Beudet-Labrecque, O., Brunoni, L. et I. Augsburg-Bucheli. 2018. « Abus financiers : Les abus financiers commis à l'encontre des personnes de 55 ans et plus ». Zurich : Pro Senectute.